- VU la Cérémonie officielle d'intronisation du Révérend Pasteur Bennett Akandé ADEOGUN, comme Chef mondial de l'Eglise du Christianisme Céleste au Saint Siège à Porto-Novo, le 04 septembre 2010 :
- VU la Décision Pastorale N° 208/11/ECC/SS/CSM/SGM/SA du 25 juillet 2011 portant nomination des membres du Comité Directeur National de France ;
- Vu la nécessité d'amorcer des réflexions prospectives en vue du développement socio-communautaire de l'Eglise du Christianisme Céleste;

## DECIDE

Article 1er : il est mis en place au niveau du Diocèse de France, un Comité ad'hoc à vocation de cadre de réflexion pour le développement socio-communautaire de l'Eglise du Christianisme Céleste;

Article 2 : Sont nommés membres du Comité ad'hoc de réflexion, les devanciers dont les noms suivent:

Président

: Ven. Supr Ev. Franck TUTUAKU

Membres

Rapporteur: Ven. Supr Ev. Gilbert MAHOUNA

: Supr Ev. Daniel AHOUDJI

Supr. Ev Jean François VENTURA

Sup. M. Mathilde SOBIA

Article 3 : Ce Comité ad'hoc est chargé de définir le cadre conceptuel et d'élaborer les documents fondamentaux de référence pour assoir les bases de développement socio-communautaire de l'Eglise du Christianisme Céleste en France, en Afrique et dans le monde, dans une approche de large consultation sous la direction du Comité Diocésain de France ;

Article 4 : Ce Comité ad'hoc dispose d'un délai de six (06) mois pour transmettre les Avant-Projets de documents cadres au Saint-Siège pour examen ;

Article 5 : La présente décision prend effet pour compter de sa date de signature et sera publiée partout où besoin sera.

Porto-Novo le 25 octobre 2014

Révérend Pasteur Bennett Akandé AD

Président du Comité Directeur du Saint Siège Président du Comité Supérieur Mondial

Chef Mondial de l'Eglise du Christianisme Céle

## Ampliations:

- Saint-Siège Porto-Novo
- SG/CSM
- Diocèse de France
- Intéressés